

PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

C O P I E

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 2024 - 254 du 13 juin 2024
portant nomination des directeurs centraux à la direction générale du travail.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 ;
Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;
Vu le décret n° 2012-23 du 2 février 2012 portant attributions et organisation de la direction générale du travail ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du gouvernement ;
Vu le décret n° 2021-326 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale ;
Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : Sont nommés directeurs centraux à la direction générale du travail, les cadres dont les noms, prénoms et grades suivent :

Directeur de la réglementation du travail et des relations internationales :
monsieur **GOUARY Jules** Blondin, Administrateur en chef du travail de 12ème échelon.

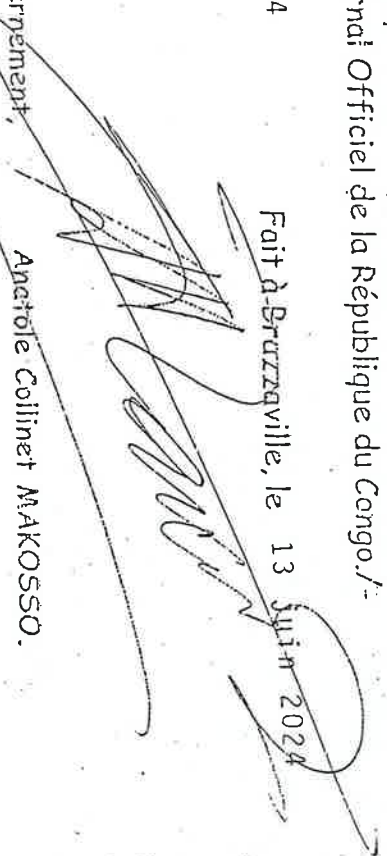
- Directeur de la sécurité et de la santé au travail : monsieur OLLESSONGO KOUYOU Hermann, Administrateur du travail de 3^{ème} échelon.
- Directeur des relations professionnelles : monsieur TSOUMOU Antheime Martial, Administrateur du travail de 9^{ème} échelon.
- Directeur de l'administration, de l'équipement et des finances : monsieur ITOUA NGONGOLO Bernard, Administrateur du travail de 9^{ème} échelon.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. /-

2024 - 254

Fait à Brazzaville, le 13 Juin 2024



Anatole Colinet MAKOSSO.

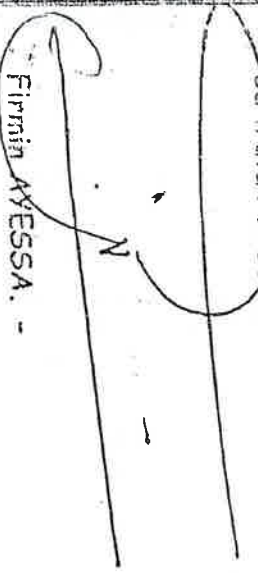
Par le Premier ministre, Chef du Gouvernement,

Le ministre de l'économie et des

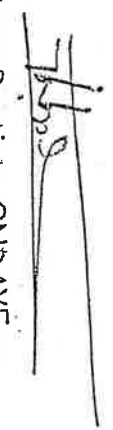
Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique,

finances,

du travail et de la sécurité sociale,

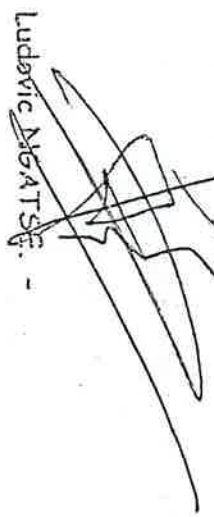


Firmin AYESSA. -



Jean-Baptiste ONDAYE. -

Le ministre du budget, des comptes publics
et du portefeuille public,



Ludovic MGAITSE. -